

Paris, le 26 septembre 2023

Stratégie nationale de santé : la FFMKR formule 10 propositions

La Stratégie nationale de santé (SNS), qui doit définir les orientations des politiques de santé pour la prochaine décennie, est soumise à la consultation des Français du 8 septembre au 2 octobre. Dans ce contexte, la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) formule une série de propositions qui répondent aux objectifs fixés par la SNS, en mobilisant les kinésithérapeutes libéraux.

Avec plus de 11 millions de patients pris en charge, les 77 000 kinésithérapeutes libéraux répartis sur l'ensemble du territoire français, constituent une ressource précieuse sur laquelle s'appuyer pour atteindre les objectifs fixés par la SNS.

La FFMKR publie ses dix propositions détaillées sur son site internet [en suivant ce lien](#).

Axe 1. Organiser la prévention à tous les âges de la vie

Les kinésithérapeutes sont des promoteurs et des experts de la prévention à tous les âges de la vie. Leur rôle de coordinateur de la prévention doit être renforcé. Donner davantage de missions préventives aux kinésithérapeutes permettra, grâce à leur présence sur tout le territoire, d'accélérer la mutation d'un système de santé majoritairement basé sur le curatif, à un système basé sur la prévention.

- Proposition n°1. Permettre au kinésithérapeute d'accompagner pleinement la pratique de l'activité physique au sein de la population française, notamment via la possibilité de prescrire de l'activité physique adaptée (APA)
- Proposition n°2. Créer un statut de kinésithérapeute en santé au travail

Axe 2. Agir sur les déterminants modifiables de la perte d'autonomie

Maintenir les seniors dans l'autonomie le plus longtemps possible constitue la clé de voûte de la prise en charge du grand âge. Pour cela, notre système de santé doit évoluer vers une prévention active de la perte d'autonomie, dont les kinésithérapeutes sont naturellement les effecteurs. Les kinésithérapeutes interviennent dans la détection précoce de la fragilité et sont des experts de terrain dans la prévention.

- Proposition n°3. Prévenir les chutes en facilitant le repérage et le diagnostic de la fragilité
- Proposition n°4. Créer une fonction de kinésithérapeute-coordonnateur dans les EHPAD et en HAD

Axe 3. Favoriser le bien-vieillir

Agir sur le mouvement grâce à l'action des kinésithérapeutes permet d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, notamment à domicile. Pour ce faire, les kinésithérapeutes libéraux ont besoin d'être parties intégrantes de structures de coordination agiles, lisibles, et concentrées sur le travail pluridisciplinaire. Particulièrement sollicités, les aidants peuvent également être accompagnés par les kinésithérapeutes afin de faciliter leur quotidien et préserver leur santé.

- Proposition n°5. Renforcer le maintien à domicile en favorisant l'intervention des kinésithérapeutes et en préservant les aidants
- Proposition n°6. Favoriser la reconnaissance et le déploiement des ESCAP

.../...

Axe 4. S'appuyer sur les kinésithérapeutes pour garantir l'accès aux soins

La désertification médicale dans la quasi-totalité des territoires provoque des difficultés grandissantes d'accès aux soins. Près de 7 millions de patients, dont 10% en affection longue durée, ne disposent pas d'un médecin traitant. Les patients sont ainsi poussés à se tourner vers les services d'urgence hospitaliers pour des soins non vitaux relevant des soins de ville. En ville comme en établissements, les kinésithérapeutes peuvent permettre le renforcement de l'accès aux soins.

- Proposition n°7. Développer l'accès direct et le droit de prescription
- Proposition n°8. Développer les outils numériques des kinésithérapeutes

Axe 5. Faire de la kinésithérapie une profession médicale

Investis en faveur de la qualité et de la pertinence de leurs pratiques, les kinésithérapeutes exercent un métier au cœur des problématiques de santé publique qui se posent à notre pays. L'exercice de plus en plus autonome et indépendant de leur profession permet une meilleure réponse aux besoins de santé de la population, tout en impliquant une grande exigence en termes de formation initiale et continue.

- Proposition n°9. Reconnaître le statut de profession médicale à la kinésithérapie, et valoriser les spécificités d'exercice
- Proposition n°10. Développer le volet académique de la kinésithérapie

La FFMKR se tient à la disposition du ministre de la Santé et de la Prévention et de ses équipes, pour soumettre et détailler ses propositions, afin qu'elles soient intégrées à cette stratégie décennale et permettre d'améliorer la qualité des prises en charge des patients.

Contacts presse :

Sébastien GUÉRARD – Président – president@ffmkr.org – 06 03 85 96 28
Vincent DAËL – Délégué général – v.dael@ffmkr.org – 06 62 02 34 60